

Note du Synavi Auvergne-Rhône-Alpes pour le plan de relance 2021 - 2 avril 2021

Ce que nous représentons

Le premier employeur du spectacle vivant en France, ce sont les compagnies indépendantes.

Syndicat d'employeurs du spectacle vivant, le Synavi regroupe 510 équipes indépendantes de création - compagnies et ensembles musicaux à 90%, mais aussi lieux et structures d'accompagnement - réparties sur tout le territoire national (en 2020).

En tant qu'équipes indépendantes participant à des missions de service public, elles ne relèvent ni du secteur étatique, ni du secteur privé. Ce tiers-secteur que nous représentons, situé entre l'institution culturelle et l'industrie culturelle, est le premier employeur du spectacle vivant en France.

C'est à ce titre que nous plaçons pour un changement de paradigme ("[Du ruissellement à l'irrigation par la racine, un autre modèle économique pour le spectacle vivant](#)") et avons fait paraître dans l'Humanité la tribune : "[Ré-ouvrir les théâtres, oui mais..](#)".

Préconisations pour le plan de relance

Le secteur n'a pas besoin de rafistolages, de rallonges, de pansements, il a besoin de mesures exceptionnelles et massives.

Nous demandons à l'instance CNPS et au ministère de la Culture d'assumer un rôle politique et de se mettre à la hauteur de la situation. Chaque euro dépensé doit être un euro de rémunération d'un travail supplémentaire, d'activité nouvelle.

Les capacités de l'institution à accueillir des équipes en travail comme des publics sont saturées pour au moins une saison après la réouverture, qui à ce jour est loin d'être en vue : tout euro supplémentaire investi maintenant à cet endroit ne produirait des effets d'accroissement d'activité que dans deux ou trois ans au mieux.

Or tous les dispositifs à la disposition du ministère sont conçus (et ça n'est pas absurde) autour de l'institution et de la logique de l'excellence, pour assurer la perfection et l'éclat du sommet de la pyramide.

Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, en urgence, c'est d'assurer la base de la pyramide qui est en voie d'effritement : il faut accepter d'ouvrir des schémas nouveaux, de s'affranchir des automatismes routiniers, mettre en place un système d'exception, au moins provisoirement et se concentrer sur lui (le reste roule, en cahotant, mais roule).

Et, pour créer du travail, il n'y a qu'un moyen : **aider tous les projets qui mettent en jeu immédiatement du travail d'artistes, avec les techniciens et administratifs dont ils ont immédiatement besoin pour travailler.**

> C'est à dire aider tous les projets, petits ou gros, célèbres ou pas, pour des publics en masse ou pas, pourvu qu'ils soient immédiatement réalisables.

> Des aides au projet sans comités d'experts, des aides à tous les lieux, les plus excentriques et éloignés du spectacle soient-ils (les prisons, les écoles, les Ehpad, les comités des fêtes, en font aussi partie) pour accueillir et rémunérer immédiatement des activités artistiques professionnelles, quelles qu'elles soient.

> Pas de comités d'experts, éventuellement, pour soulager l'administration, des commissions de professionnels volontaires pour juger de la faisabilité des projets soumis (à l'image des commissions des sociétés civiles comme l'Adami, dont les participants doivent être défrayés).

> Et du systématisme, organisé au niveau central et adapté aux situations régionales, quitte à ce que les aides s'arrêtent quand les budgets disponibles seront dépensés.

Et prendre le temps d'y réfléchir, ensemble : on peut attendre encore quelques semaines pour être efficaces, au lieu de faire de la comm et du bidouillage, comme c'est le cas en ce moment dans certaines Dracs, parce qu'il faut faire des annonces !

L'état d'urgence sanitaire est l'occasion de proposer une autre vie culturelle à tous les citoyens. Nous vous proposons de faire ce choix d'impulser une nouvelle politique culturelle. Celle qui permettra aux personnes d'être rencontrées par le biais d'expériences et projets artistiques singuliers, détachés du seul schéma de la diffusion d'une oeuvre dans un lieu regroupant un maximum de public.

Points de vigilance

Ne pas arroser où il pleut déjà depuis un an !

- Pour les aides aux équipes déjà aidées

* Elles doivent être évaluées au cas par cas, en prenant en compte les indemnités et les aides reçues. Les chiffres de référence ne devraient pas être ceux de 2019 mais la moyenne des 3 derniers exercices.

* Actuellement, peu de visibilité sur les comptes, en raison des événements exceptionnels qui en compliquent le traitement (reports, délais de traitement des subventions, engagement tardif d'indemnités...). Certaines structures sont en difficulté maintenant, d'autres le seront à la fin de l'année. Donc il faudrait prévoir 2 commissions, une en juin et une à la fin de l'année.

- Pour les aides aux équipes peu ou pas subventionnées, pas « repérées ».

* La capacité de repérage que les équipes de la Drac n'ont pas ne doit pas être déléguée à d'autres structures elles-mêmes « repérées » : le plan de relance

manquera sa cible s'il exclut les équipes qui oeuvrent dans les interstices des politiques culturelles et qui constituent le gros de la création et de l'emploi artistique.

Ce sont ces équipes qui ont le plus besoin d'être aidées parce que leur modèle économique repose davantage sur des ressources propres, qu'elles n'ont plus.

Par ailleurs, ces compagnies pouvaient être déjà aidées par des aides directes du Ministère de la culture (Fonpeps) qui n'ont plus lieu d'être avec la fermeture des lieux, et qui permettaient de soutenir une circulation de la culture en dehors des lieux répertoriés.

Les aides des sociétés civiles, accessibles sur des critères objectifs à partir d'un certain niveau de structuration et de diffusion, permettaient aussi de soutenir la création indépendante. Or elles ont été suspendues, en mars, puis en septembre 2020.

A confier aux réseaux ou lieux de diffusion le repérage des artistes à aider, on exclurait les équipes qui ont su développer des modèles économiques originaux, pratiquer l'infusion, c'est-dire la présence artistique au plus près des populations, la circulation et le développement tous azimuts de l'art dans la vie de chacun, l'accompagnement des personnes dans leur parcours culturels d'émancipation, l'élaboration de modalités de partage artistique « sur-mesure » et l'expérimentation des formes artistiques de demain.

Il est aussi crucial pour traiter la question de l'insertion professionnelle des entrants dans le métier, de ne pas subordonner l'aide au repérage, ni même à l'inscription dans des dispositifs validés comme le compagnonnage.

Bref c'est un enjeu d'équité, et un enjeu de diversité que de reconnaître, dans l'écosystème culturel, la part importante qui se joue hors des circuits identifiés par les institutions, hors des lieux dédiés.

L'époque de l'invisibilité pour ces acteurs est révolue !

Les politiques culturelles doivent les intégrer, conformément à l'exigence légale des droits culturels, et à l'heure où seule l'action publique peut maintenir en vie le spectacle vivant, sous peine de voir disparaître durablement ceux qui font la richesse de la vie culturelle. Le manque de considération pour ces équipes indépendantes les tuera. C'est très grave, d'un point de vue social, et d'un point de vue culturel.

En 2020-2021, l'urgence sociale a été assumée principalement par le chômage (année blanche des intermittents du spectacle et activité partielle). Elle doit être à présent prise en charge par les aides **directes** à l'emploi artistique, quel qu'il soit, si l'on ne veut pas voir les artistes, même ceux travaillant pour des compagnies subventionnées, sortir massivement des mécanismes de solidarité faute de pouvoir réouvrir des droits.

* L'emploi culturel permanent n'est pas possible sans subvention, et l'emploi administratif intermittent, lié à la production des spectacles, est mis à mal par l'arrêt des représentations. Alors que le montant des indemnités ou des aides symboliques du FUSV ne couvre même pas le coût du travail nécessaire pour les obtenir, il n'est pas question d'élaborer des dispositifs compliqués et incertains qui engendreraient pour les équipes concernées un surcoût financier, ou achèveraient

de les épuiser. Il faut penser une forme souple accessible à tous les artistes porteurs de projets. Et une validation systématique sur des critères précis. Car s'il y a la moindre incertitude sur l'issue de la demande, les dépenses ne pourront pas être engagées, et cela freinera les initiatives.

Modalités du plan de relance

Critères de recevabilité des demandes :

- équipe demandeuse professionnelle (licence d'entrepreneur de spectacle), non aidée par les dispositifs habituels du ministère de la Culture (qui ont accès à d'autres ressources exceptionnelles)
- nombre d'artistes employés
- durée de l'emploi
- ratio salaires artistes/total salaires (2/3, 80%?)
- projet associé au moins à un lieu physique (de quelque nature qu'il soit hors réseau institutionnel missionné par l'État pour soutenir la création et la diffusion de spectacles) où se fera une partie du travail (quel que soit le mode d'association, matériel, financier, mise à disposition d'espace, etc.)

Montant de l'aide accordée:

- calculé en rapport avec la masse salariale artistique et technique (salaires+cotisations sociales+15% gestion) aux conditions convention collective (totalité? plafonné?)
- versé sur présentation des contrats de travail signés (éventuellement en deux parties, 2/3 à signature des contrats, 1/3 sur présentation des feuilles de paie?)